

GUIDE DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



POURQUOI COMPOSTER ?

Les déchets organiques représentent actuellement environ 25 % des déchets jetés dans la poubelle d'ordures ménagères dont tout le contenu part à l'incinération.

Les biodéchets étant composés essentiellement d'eau, il est absurde de transporter et brûler une telle ressource, qui pourrait participer à nourrir le sol !



C'EST ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Déposer vos biodéchets dans un composteur va permettre de réduire drastiquement le volume de vos poubelles et le coût économique et environnemental de leur traitement.



C'EST NATUREL ET PLEIN DE BON SENS

Une fois dans le composteur, vos biodéchets vont être transformés en compost par les décomposeurs (vers de terre, champignons, bactéries...).

Ce compost pourra ensuite être utilisé comme engrais dans vos plantations ou espaces verts, permettant un retour au sol de la matière organique !



C'EST OBLIGATOIRE !

Selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement, et à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages doivent pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle ménagère.



LE CYCLE VERTUEUX DU COMPOSTAGE



QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?



À volonté !



Épluchures de fruits et légumes, en petits bouts



Fruits/légumes abîmés



Thé, marc de café et leurs filtres en papier



Pâtes et riz (sans sauce)



Cartonettes en petits morceaux (essuie-tout, cartons sans imprimés et non gras)



Fleurs fanées sans terre



Coquilles d'oeufs broyées



Coques de fruits secs (noisettes, noix...)



Interdit !



Sacs biosourcés



Capsules de café biosourcées



Viande, os, poisson



Produits laitiers



Coquilles (moules, huîtres, crustacés)



Tontes de gazon



Branchages



Grosses racines de plantes, plantes malades



Terre, sable, cendres



Mégots

VOTRE COLLECTIVITÉ DÉCHETS

4 allée Saint-Arnould - 88 000 Epinal

www.sicovad.fr



Application

